

## Compte rendu de séance

### Séance du 23 Mai 2019

L' an 2019 et le 23 Mai à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE DE CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de  
MOULIN Eric Maire

**Présents** : M. MOULIN Eric, Maire, Mmes : BENOIT Anne, DUMENY Edwige, LETARTRE Isabelle, RONCE Noelle, MM : DUVAL Gilles, GALET Jerome, GENET Xavier, THIEBAULT Alain

Excusés : M. PETIT Marc, Mme THIROUIN Séverine

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 16/05/2019

**Date d'affichage** : 16/05/2019

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Eure-et-Loir  
le : 24/05/2019

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. GALET Jérôme

#### **Objet(s) des délibérations**

### **SOMMAIRE**

RENOUVELLEMENT CONTRAT A DUREE DETERMINEE ADJOINT ADMINISTRATIF AGENCE POSTALE - 2019-30

RENOUVELLEMENT CONTRAT A DUREE DETERMINEE SECRETAIRE DE MAIRIE - 2019-31  
CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE AGENT TECHNIQUE - 2019-32

NOMINATION PERSONNES HABILITEES A ACCEDER A LA VIDEO-PROTECTION - 2019-33  
AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION AYANT POUR OBJET PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE AVEC CHARTRES METROPOLE - 2019-34  
CHOIX OFFRE DE PRET - 2019-35

RENOUVELLEMENT CONTRAT A DUREE DETERMINEE ADJOINT ADMINISTRATIF AGENCE POSTALE  
réf : 2019-30

Monsieur le Maire expose que le contrat pour l'agent adjoint administratif au sein de l'agent postale communale se termine le 17/06/2019 inclus.

Monsieur le Maire, propose un CDD pour une durée de 2 ans à raison de 17 h30 par semaine.

L'agent aura comme fonction assurer les diverses taches administratives au sein de l'agence postale communale.

La rémunération sera basée sur l'échelle entre le 1er et le dernier échelon du cadre emploi adjoint administratif.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité ce CDD et autorisent le Maire à recruter, signer le CDD, à fixer la durée en fonction des besoins dans la limite de 2 ans maximum. Au delà un nouveau contrat pourra être établi par reconduction expresse toujours dans la limite d'un an.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### RENOUVELLEMENT CONTRAT A DUREE DETERMINEE SECRETAIRE DE MAIRIE

réf : 2019-31

Monsieur le Maire expose que suite au Congé de Longue Durée de la secrétaire de mairie, il convient de recruter une secrétaire de mairie.

Il rappelle que lors de la séance du 27 novembre 2018 (délibération 2018/043) un poste permanent de secrétaire de mairie a été créé. Le contrat à durée déterminée de la secrétaire en place se termine le 16/08/2019.

L'annonce a été publiée sur le site du AGIRHE du Centre de gestion et nous sommes en attente de candidatures jusqu'au 31/05/2019.

Monsieur le Maire demande aux élus de l'autoriser à recruter, signer le contrat durée déterminée pour l'emploi de secrétaire de mairie pour les communes de moins de 1000 habitants à raison de 26 heures par semaine à dater du 17/08/2019 pour une durée de 6 mois.

La rémunération sera basée sur l'échelle entre le 1er et le dernier échelon du cadre emploi Attaché Territorial en sus le supplément familial et le régime indemnitaire.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité ce CDD et autorisent le Maire à recruter, à signer le contrat à durée déterminée pour l'emploi de secrétaire de mairie pour les communes de moins de 1000 habitants à raison de 26 heures par semaine à dater du 17/08/2019 pour une durée de 6 mois.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE AGENT TECHNIQUE

réf : 2019-32

Monsieur le maire rappelle que depuis plusieurs semaines le fonctionnaire chargé des missions techniques est indisponible en raison d'un congé de maladie et qu'il serait judicieux de prévoir un remplacement momentané afin de palier à ce manquement.

Monsieur le Maire propose un CDD pour accroissement temporaire d'activité à raison de 35 heures par semaine en qualité d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe pour assurer les fonctions d'employé communal du 1er juin 2019 jusqu'au 31 juillet 2019.

La rémunération sera basée sur l'échelle d'adjoint technique entre le 1er et le dernier échelon de ce cadre emploi.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité ce contrat pour accroissement d'activité et autorisent le Maire à recruter, à signer ce contrat, à renouveler le contrat en fonction des besoins dans la limite d'1 an maximum.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### NOMINATION PERSONNES HABILITEES A ACCEDER A LA VIDEO-PROTECTION

réf : 2019-33

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Francourville a adhéré à la video-protection par le biais d'une convention avec Chartres Métropole renouvelée en 2017.

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté ref 2013100-0013 la préfecture nous a autorisé la vidéo-protection sur notre commune.

Le dispositif de vidéo protection est composé de caméras  
L'enregistrement des données se fait sur un serveur centralisé sécurisé avec un accès limité aux images à des personnes habilités.

Suite au différents départs au sein du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de remettre à jour cette liste pour être en conformité.

Après un tour de table des membres présents, le conseil municipal décide à l'unanimité la nomination des personnes habilités à accéder aux images :

De M. Eric MOULIN Maire  
De M. Alain THIEBAULT adjoint,  
De Madame RONCE Noelle adjointe  
De Madame BENOIT Anne adjointe  
De Monsieur DUVAL Gilles adjoint  
De Madame PERONNEAU Marie-Hélène secrétaire de mairie

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION AYANT POUR OBJET PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE AVEC CHARTRES METROPOLE

réf : 2019-34

Le projet de schéma de mutualisation intercommunale pour le mandat 2014-2020 dresse un état des lieux des dispositifs mis en œuvre sur le territoire et dessine les perspectives nouvelles de mutualisation. Ce projet a été approuvé par Chartres Métropole et les communes membres en 2016.

Une des propositions de ce schéma est la mise en place d'actions de coopération en matière de prestations intellectuelles, par voie conventionnelle et dans une recherche de développement de synergies. C'est à ce titre que Chartres Métropole propose aux communes membres de bénéficier de certaines expertises assurées par ses services.

Par délibération n° 2019/084 en date du 9 mai 2019, le Bureau Communautaire de Chartres métropole a approuvé la convention cadre ayant pour objet l'accompagnement juridique de ses communes membres.

Cet accompagnement porte sur les domaines suivants :

- police administrative,
- droit de l'urbanisme (dans la limite de la prestation ADS qui fait l'objet d'une convention spécifique),
- droit des collectivités territoriales et de l'intercommunalité,
- droit de la domanialité et des contrats

Sont exclus les contrats de la commande publique et le droit relatif à la fonction publique.

Cette convention est conclue à titre gratuit à compter de sa notification jusqu'au 30 juin 2020. Elle est tacitement reconductible deux fois pour une durée d'un an à chaque fois.

La commune doit approuver la convention afin de pouvoir bénéficier de cette assistance.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention ayant pour objet une prestation d'accompagnement juridique avec Chartres métropole

**APPROUVE** la convention ayant pour objet une prestation d'accompagnement juridique avec Chartres métropole

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les actes afférents.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### CHOIX OFFRE DE PRET

réf : 2019-35

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 120 000,00 EUR.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2019-08 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

**Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

Score Gissler: 1A

Montant du contrat de

prêt : 120 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 14 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/08/2033

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds. Montant :

120 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 12/07/2019, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,95 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts

: périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement

: constant

Remboursement anticipé

: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 200,00 EUR

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

**Chasse aux oeufs et agility**

Monsieur le Maire informe du succès pour la participation des enfants (30 inscrits) à la 1ère chasse aux oeufs sur la commune le 22 avril 2019.

L'Agility organisé le 5 mai a également connu un franc succès.

**Point sur les travaux**

Les travaux de voirie rue Saint Mathurin et rue de la Chapelle à Boinville au Chemin ont débuté cette semaine pour une durée de 10 jours.

Les travaux de voiries communales rue de la fosse à l'eau et place d'Auzainville, s'effectueront courant septembre 2019 par l'entreprise TP FERRE, celle-ci effectuera un rebouchage des nids de poule avant le 7 juin 2019.

Des devis ont été demandés pour refaire le terrain de pétanque au niveau du stade.

Les travaux de Senneville débiteront début juillet pour une durée de 10 mois. Une information sera mise sur le bulletin communal pour annoncer les travaux et les déviations. Une réunion publique sera également programmée par Chartres Métropole mi -novembre pour la mutualisation des travaux d'assainissement sur le domaine privé.

#### **Création du site internet de la commune**

Monsieur le Maire informe que la société Atelier A111 a présenté son outil Commu'net qui a été retenue. Ce site permettra de donner les informations en ligne : action du Conseil Municipal, transmission des documents, notices administrative, vie associative et liens avec Chartres Métropole.

#### **Tour de table**

Madame Anne BENOIT et Monsieur Gilles DUVAL prennent la parole pour annoncer les résultats des élections du bureau du SIVOS suite au décès de Madame QUENET

Président : Monsieur Gérard GENET

1er vice président : Madame Florence HERON

2ème vice président : Monsieur Grégoire LAMPLE-OPERE

Madame Anne BENOIT et Monsieur Gilles DUVAL ont été élus comme membres du bureau.

Madame Isabelle LETARTRE s'interroge sur les radiations des listes électorales. En effet sa fille qui a déménagé n'a pas reçu sa carte d'électeur. Monsieur MOULIN signale qu'il y a de nombreuses erreurs sur la liste des électeurs dû à la mise à jour avec ELIRE, plusieurs radiations sont survenues sans motif. Des démarches ont été faites au niveau de la mairie pour pouvoir récupérer des électeurs qui avaient disparu de la liste.

Madame LETARTRE signale son mécontentement sur les déjections canines rue du stade. Monsieur le Maire lui répond qu'il contactera les propriétaires des chiens concernés.

Monsieur Jérôme GALET s'interroge sur les flyers "maintenantoncapte28.fr" distribués dans les boites aux lettres. Monsieur le Maire lui répond que le département a comme but de mutualiser les antennes relais pour résoudre les problèmes de connexion. Il a besoin pour intervenir sur notre commune d'un maximum de réponses de signalement de problèmes de réseaux téléphoniques avec les différents opérateurs.

M.Xavier GENET s'interroge sur la fibre sur Francourville. Monsieur Moulin lui répond que la fibre est prévue en 2020 sur notre commune.

Le déploiement des infrastructures de télécommunications Très Haut Débit, porté par Eure-et-Loir Numérique, est en passe de se concrétiser sur notre commune par l'installation d'une armoire de distribution FttH (Fiber To The Home, soit la fibre à l'abonné) qui sera installée rue de la Chaumière.

La mairie a également travaillé pour mettre à jour la liste des administrés qui n'étaient par encore recensés sur la liste de Médiapost éligible à la fibre optique. (nouveau lotissement, nouvelle habitation)

Madame Noelle RONCE demande à Monsieur le Maire de penser à prévenir les habitants de Senneville que les encombrants ne passeront pas en novembre sur leur hameau du fait des travaux d'assainissement. Monsieur le Maire lui répond que le nécessaire sera fait.

Séance levée à: 21:55



